

Département  
**d'EURE-ET-LOIR**  
Canton  
**de Saint Lubin des Joncherêts**  
Commune  
**SAINT REMY SUR AVRE**

**LE PROCES VERBAL INTEGRAL DES DEBATS**  
**POURRA ETRE CONSULTE SUR DEMANDE**  
**EN MAIRIE**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE**  
**du Conseil Municipal en date du 28 Mai 2020 - 20h 20**  
**de la COMMUNE DE ST REMY SUR AVRE**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**date de la convocation :**

19 mai 2020

**nombre de membres**

en exercice : 27

présents : 20

votants : 21

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

L'an deux mille vingt le vingt-huit Mai, à 20h00 mn, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle OSCAR en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RIEHL, Maire,

**Etaient présents** : MM. Mmes : DANIEL - RODES - GUILLEMAIN - BRUNET - AZIRI - RYSER - DELMOTTE - BERTOLOTTI\* - MOREAU - CADIC - RICHARD - GOSSE - BAZIRE - GACEUR - TARRIEU - PIGALLE - GRABOT - DUFOURMENTELLE - AZEMARD-

**Absents** : M. Mme : QUATREHOMME - VIOLON - ALLAIN - PERCHERON - KUNTZ - GALANDON - COGAN -

**Pouvoirs** : Mme VIOLON à M. DANIEL

formant la totalité des membres en exercice.

Madame DUFOURMENTELLE a été élue secrétaire.

pour examiner l'ordre du jour :

### **1/ -Organisation de la réunion à huis clos.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la tenue de la séance du conseil municipal à huis clos

### **2/ - Approbation des comptes de gestion, des comptes administratifs de l'exercice 2019 et affectation du résultat :**

Le Conseil Municipal, avec 20 voix pour et 1 voix contre, déclare que les Comptes de Gestion de la Commune, et du Service de l'eau dressés, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

#### **Comptes administratifs 2019**

##### **=> Commune :**

Le Conseil Municipal, avec 20 voix pour et 1 voix contre, approuve le compte administratif 2019 de la Commune de St Rémy sur Avre arrêté comme suit :

##### **Section de Fonctionnement :**

- dépenses de fonctionnement 2019	3 262 613.44 €
- recettes de fonctionnement 2019	3 810 274.26 €
- résultat d'exploitation reporté :	1 095 498.01 €
- résultat extra budgétaire (dissolution SIZA)	9 805.16 €
- excédent de clôture :	1 652 963.99 €

##### **Section d'Investissement :**

- dépenses d'investissement 2019	1 045 558.26 €
- recettes d'investissement 2019	1 271 519.33 €
- résultat d'investissement reporté :	71 652.12 €
- résultat extra budgétaire (dissolution SIZA)	3 251.95 €
- Excédent de clôture :	300 865.14 €

##### **Restes à réaliser :**

Dépenses d'investissement :	166 950.56 €
<b>Excédent global de clôture :</b>	<b>1 786 878.57 €</b>

##### **=> Service de l'eau :**

Le Conseil Municipal, avec 19 voix pour et 2 voix contre, approuve le compte administratif 2019 du service de l'eau arrêté comme suit :

##### **Section de Fonctionnement :**

- dépenses d'exploitation 2019	262 496.46 €
- recettes d'exploitation 2019	343 542.19 €
- résultat d'exploitation reporté :	68 526.87 €
- excédent de clôture :	149 572.60 €

**Section d'Investissement :**

- dépenses d'investissement 2019	181 510.06 €
- recettes d'investissement 2019	104 059.07 €
- Résultat d'investissement reporté	50 240.27 €
- déficit de clôture :	27 210.72 €

**Restes à réaliser :**

Dépenses d'investissement :	15 740.77 €
-----------------------------	-------------

<b>Excédent global de clôture :</b>	<b>106 621.11 €</b>
-------------------------------------	---------------------

**Affectation des Résultats :**

**=> Commune :**

Après avoir entendu le compte administratif 2019 de la Commune de St Rémy sur Avre, le 28 mai 2020, le Conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019, avec 19 voix pour et 2 voix contre, décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 en recette) :  
1 652 963.99 € Excédent du budget principal
- affectation à l'excédent d'investissement (ligne 001 en recette) :  
300 865.14 € excédent du budget principal

**=> Service eau :**

Après avoir entendu le compte administratif 2019 du budget annexe de l'eau, le 28 mai 2020, le Conseil Municipal statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019, avec 19 voix pour et 2 voix contre, décide d'affecter le résultat excédentaire comme suit :

**A titre obligatoire :**

Au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement des restes à réaliser : 42 951.49 €

**Le solde disponible:**

- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 en recette) :  
106 621.11 € Excédent du budget eau
- affectation au déficit reporté d'investissement (ligne 001 en dépense) :  
27 210.72 € déficit du budget eau

**3/ - Vote de la fiscalité directe locale de 2020 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition 2020 des taxes directes locales à l'identique de l'année 2019 :

- => Taxe foncière (bâti) : 17,73 %
- => Taxe foncière (non bâti) : 31,58 %

#### **4/ - Examen du budget primitif 2020 – commune et eau :**

Le Conseil Municipal, avec 19 voix pour et 2 voix contre, approuve le budget primitif 2020 de la Commune

<i>Section de Fonctionnement :</i>	4 865 191.99 euros
<i>Section d'Investissement :</i>	1 890 193.61 euros

Le Conseil Municipal, avec 19 voix pour et 2 voix contre, approuve le budget primitif 2020 du Service de l'eau

<i>Section de Fonctionnement :</i>	489 821.11 euros
<i>Section d'Investissement :</i>	199 271.46 euros

#### **5/ - Renouvellement adhésions 2020 :**

Le Conseil Municipal, avec 19 voix pour et 2 voix contre, décide le renouvellement des adhésions auprès de divers organismes à savoir :

- Association des Maires d'Eure-et-Loir (AMF 28)
- Association G.R.A.C.E.S (Gestion et Regroupement Administratif des Contrats Emploi-Solidarité)
- SIFEL (Service Interprofessionnel de Formation au Travail en Eure et Loir)

#### **6/ - Fixation des tarifs de la rentrée 2020/2021 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place d'une tarification sociale des repas de cantine et fixe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 le tarif du repas à la cantine comme suit :

Revenu annuel de 0 € à 19 999 € :	0.95 euro
Revenu annuel de 20 000 € à 39 999 € :	0.97 euro
Revenu annuel supérieur ou égal à 40 000 € :	1.00 euro

Décide de maintenir les tarifs actuels en cas d'allergie :

- Tarif spécifique allergie : 0.52 €/ jour

Fixe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 le tarif du repas à la cantine adulte et hors commune comme suit :

- pour le personnel communal : 4.02 € le repas
- pour un élève hors commune : 6.14 € le repas

#### **7/ - Prise en charge des loyers communaux des locaux professionnels dans le cadre de la crise sanitaire:**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire et autorise l'exonération des loyers de Juillet, Août et Septembre 2020 pour les entreprises ayant un bail avec la commune à savoir :

- PDG System
- Pièces Auto de l'Avre
- Institut Bien être du Monde
- La Maryland

### **8/ - Approbation du rapport annuel de l'eau :**

Le Conseil Municipal, avec 19 voix pour et 2 voix contre, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la Commune de Saint-Rémy sur Avre pour l'année 2019, décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération, décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) et décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

### **9/ - Accueil Collectif de Mineurs et accueil des pré-adolescents - vacances d'été 2020 :**

#### **Encadrement :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le nombre d'animateurs chargés de l'encadrement de l'ACM ainsi que de l'accueil de pré adolescents à l'Espace Jeunes, pour les vacances de l'été 2020 approuve la création des postes correspondants :

Pour le CLSH

- 4 postes d'adjoint d'animation à 35 heures
- 11 poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35 heures

Pour l'espace jeunes

- 1 poste d'adjoint d'animation à 35 heures
- 2 postes d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35 heures
- 1 poste d'animateur pour assurer les fonctions de directeur

### **10/ - Création de postes :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de recruter des emplois non permanents, des emplois permanents ainsi qu'un emploi saisonnier et approuve la création des postes correspondants.

Un emploi saisonnier :

Un poste d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de 20h  
au camping municipal

Les emplois non permanents suivants :

Un contrat à Durée déterminé pour l'entretien des bâtiments suite au COVID

- 4 postes d'adjoint technique à temps non complet 20/35<sup>ème</sup>

A compter du 1<sup>er</sup> juin 2020

- Un poste d'Adjoint Technique à temps non complet (21.50/35<sup>ème</sup>)
- Un poste d'Adjoint Technique à temps non complet (22/35<sup>ème</sup>)

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020

- Un poste d'Adjoint Technique à temps non complet (21/35<sup>ème</sup>)

Les emplois permanents suivants :

A compter du 1<sup>er</sup> juin 2020

- Un poste d'Adjoint Technique à temps non complet (26/35<sup>ème</sup>)

**INFORMATIONS :**

**CONSULTATIONS :**

- Selfs des écoles de la Vallée et du Bois d'Hauterre :

Attribution du marché le 29 mai 2020 pour une mise en service avant septembre 2020.

- Travaux de ravalement des écoles du Bois d'Hauterre :

Lancement de la consultation en procédure adaptée pour les travaux de ravalement de l'école du Bois d'Hauterre

Retour des offres des entreprises fin juin pour un commencement de travaux début septembre

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30mn.**

**Pour extrait :**

**En Mairie, le 29 mai 2020**

Le Maire,



Patrick RIEHL